

Zeitschrift: Anzeiger für schweizerische Geschichte = Indicateur de l'histoire suisse
Band: 13 (1915)
Heft: 3

Artikel: La fabrique d'horlogerie genevoise de Versailles : 1795-1801
Autor: Barbey, Frédéric
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-86207>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 29.12.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Könnte demnach nicht der Gesslerhut seiner ursprünglichen Bedeutung nach der Tellenhut sein, wie ihn die Helvetik mit tricolorer Federzier auf die Freiheitsbäume steckte, das Symbol des Aufruhrs, der Freiheit? Die Entwicklung der Sage erlaubt gar manche Verwechslungen.

Stans, Juli 1915.

Dr. Robert Durrer.

La fabrique d'horlogerie genevoise de Versailles.

1795—1801.

L'annexion de Genève à la République française en 1798, ordonnée par le Directoire Exécutif, consommée par le résident Félix Desportes, a été précédée d'une série de mesures économiques et d'une sorte de blocus commercial, qui, ajoutés aux grands faits de la politique française et genevoise d'alors, les troubles de 1796 à Genève, la résurrection de la propagande révolutionnaire après le Dix-huit fructidor, l'invasion de la Suisse, ont précipité la chute de l'antique cité.

Au cours d'une étude approfondie de cette histoire¹⁾, nous avons constaté que le groupe des ennemis implacables de la petite république qui travaillèrent à sa perte compta quelques Genevois, jadis expulsés de leur patrie, et nous nous sommes efforcés de découvrir leur action souterraine, persévérente auprès du Directoire. Le plus connu, le plus remuant fut à coup sûr ce Jacques Grenus, ancien membre du Conseil des Deux-cents, partisan enthousiaste de la Révolution et le défenseur de la première heure de la classe populaire à Genève. Ses relations avec les chefs avancés du gouvernement à Paris, avec la plupart des Jacobins lui permirent de jouer un rôle très important dans certains groupes politiques. Les archives françaises conservent plusieurs notes et mémoires dus à sa plume mordante, pittoresque, un peu désordonnée. Comme les innombrables pamphlets qu'il composa dès 1789, tous les écrits de Jacques Grenus laissent percer son animosité et sa rancune à l'égard de l'ancien parti aristocratique de Genève, des «magnifiques» et son désir de le voir définitivement ruiné.

Quand la Convention nationale, en présence du développement et des heureux résultats d'une fabrique d'horlogerie créée à Besançon

¹⁾ Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France, d'après des documents inédits. Paris, Librairie académique Perrin et Genève, A. Jullien. (La publication de l'ouvrage a été ajournée à la suite de la guerre).

dès 1793, décréta qu'un établissement semblable serait fondé à Versailles, elle trouva aussitôt en Jacques Grenus un collaborateur enthousiaste. Bien plus, il est infiniment probable que Grenus fut l'inspirateur de cet acte. Il en entrevoyait les lointaines conséquences, il se félicitait de ces créations qui en attirant d'habiles ouvriers horlogers de Neuchâtel, de Genève et de Suisse en France priveraient ces Etats d'artistes distingués et constituaient une concurrence redoutable pour leur antique industrie.

Ce qui s'était passé en effet à Besançon, pouvait aisément se répéter dans d'autres villes de la République française. En 1793, un monteur de boîtes genevois, du nom de Laurent Megevand, chassé de sa patrie pour fraude, étant venu se fixer à Besançon et protégé par deux représentants du peuple, y avait obtenu la direction d'une fabrique d'horlogerie. L'affaire prit rapidement une heureuse extension, vingt-deux familles locloises pratiquant l'horlogerie répondirent à l'appel de Megevand dès le 22 avril 1793. Quelques semaines plus tard, il se trouvait à la tête de 400 ouvriers. L'entreprise de Megevand, dont M. Charles Perregaux a récemment conté toutes les péripéties,¹⁾ paraissait appelée à un grand avenir.

C'est en s'appuyant sur ces heureux débuts que la Convention nationale, sur le rapport de ses divers Comités, de la Commission d'agriculture et des arts surtout où Grenus comptait de hautes influences, rendit son décret du 25 juin 1795 (7 messidor an 3).²⁾

Tandis que les quatre premiers articles confirmaient et régularisaient la fabrique de Besançon, autorisaient le remboursement aux citoyens Megevand et Trot des avances qu'ils avaient faites aux artistes et aux ouvriers étrangers, le décret ordonnait la fondation à Versailles d'un établissement d'horlogerie automatique où seraient instruits 100 élèves par an, «tous français, dont la moitié seraient entretenus aux frais de la République et choisis dans les familles des défenseurs de la patrie». Les directeurs recevraient successivement de la trésorerie nationale les avances en matière d'or et d'argent convenables au succès de leurs ateliers, sans toutefois que ces avances pussent excéder 5000 marcs d'argent fin.

Des deux directeurs appelés à la tête de cette institution, l'un, Constant Lemaire arrivait précisément de Besançon, où il avait travaillé aux côtés de Megevand et du citoyen Auzière son compatriote. C'était un véritable artiste, connaissant à fond son métier. Collaborateur d'Au-

¹⁾ *Musée neuchâtelois*, janvier—avril 1914.

²⁾ Les documents consultés pour cet article sont conservés aux *Archives départementales de Seine-et-Oise*, Série L m¹ 469.

zière à Ferney, dans la fabrique due à Voltaire, il était entré dans l'illustre maison des Jaquet-Droz et au cours de séjours à Londres, à Genève, peut-être à La Chaux-de-Fonds, il s'était révélé un de ses plus habiles ouvriers.¹⁾

En fondant à Versailles cette nouvelle industrie, ses créateurs visaient exclusivement l'horlogerie automatique de haute précision avec tous les compléments qu'elle comporte: l'exécution des pièces à automates, richement ornées de peintures sur émail, de perles et de pierres précieuses. Le choix de Constant Lemaire, si versé dans ce genre d'orfèvrerie, était donc fort heureux.

Ce choix était-il l'œuvre de Grenus? La chose paraît vraisemblable. Il résulterait même d'un mémoire de Megevand que Grenus en voulait à ce dernier et que le départ de Lemaire de Besançon, son appel à Versailles, auraient été l'effet du ressentiment du fougueux genevois. Quoi qu'il en soit, Grenus était bien l'âme de l'entreprise. En compagnie de Lemaire, il s'en alla trouver un nommé Glaesner, horloger de Lyon, mandé jadis à Paris par le Comité de Salut public pour travailler à un atelier de fabrication d'armes, versé dans sa partie, et à eux deux, ils lui firent miroiter si bien les brillantes perspectives de l'affaire, les avantages réservés à ses chefs, qu'ils obtinrent son concours.²⁾

¹⁾ Charles Perregaux. *Musée neuchâtelois*.

²⁾ Dans un mémoire daté de Versailles, 25 septembre 1797, adressé à Letourneur, ministre de l'intérieur, Glaesner a donné les détails suivants sur son engagement: «Glaesner, honnête et habile artiste en horlogerie, était établi à Lyon depuis 31 ans. Il fut incarcéré sitôt après le siège de Lyon. Les scellés furent apposés sur son magasin d'horlogerie en plein midi. Mais cinq jours après, ils furent fracturés; montre et pendule, tout y fut volé. Les ouvrages qui n'étaient pas revêtus de boîtes d'or et d'argent furent foulés aux pieds. Cette perte monte à plus de vingt mille livres. Glaesner fut traîné de prison en prison pendant quatre mois. Il a paru quatre fois au tribunal de la Commission temporaire. Et cependant, il était tellement irréprochable, qu'il y fut acquitté. Rendu aux pleurs de sa famille, Glaesner crut devoir se livrer au travail pour réparer les pertes qu'il venait d'éprouver, lorsqu'une réquisition du Comité de Salut public le contraignit de se rendre à Paris pour travailler en chef à l'atelier de perfectionnement des armes. Salarié au maximum, il n'y gagnait pas son pain, et c'est à ses frais qu'il a travaillé 20 mois dans cet atelier.

Glaesner avait perdu de très beaux outils à Lyon pendant le siège. L'amour de son état lui fit donner un mémoire au Comité de Salut public par lequel il offrait de les refaire pour le compte et aux frais du gouvernement. Il demandait douze ouvriers, un local et une récompense proportionnée, après la confection des machines, si elles obtenaient le succès annoncé dans son mémoire. Dans le même temps, le citoyen Lemaire demandait à former une manufacture d'horlogerie. Le gouvernement jugea à propos d'y adjoindre Glaesner. Les propositions lui en furent faites à son atelier de perfectionnement par les citoyens Lemaire et Grenus, qu'il ne connaissait ni l'un ni l'autre. Ils vinrent lui proposer la manufacture de Versailles. Glaesner accepta parce que ses talents et ses inclinations l'avaient toujours porté à faire des élèves, parce que

Quelques jours après le vote de la Convention, c'était encore Grenus qui escortait les deux directeurs Lemaire et Glaesner à Versailles pour choisir un local et organiser le nouvel établissement dans le plus bref délai.

* * *

La loi du 7 messidor accordait aux citoyens Lemaire et Glaesner la jouissance gratuite d'une «maison nationale». Il s'agissait de découvrir l'immeuble approprié. Depuis que la tourmente révolutionnaire s'était abattue sur Versailles, qu'elle avait vidé et dévasté la grandiose demeure des rois de France, séquestré les superbes et majestueux hôtels entourant le palais où vivaient les princes et les grands officiers de la Couronne, le personnel du château et les courtisans, la ville des souverains, tombée en décadence, devenue la cité des morts, devait offrir un choix varié aux délégués de la République.

Ils songèrent d'abord à la maison nationale du Garde-meuble, puis aux ci-devants couvents des Ursulines et des Récollets. Ces immeubles ne leur convinrent pas. Mais, conduits par l'inspecteur des bâtiments nationaux, le citoyen Loiseleur, à l'avenue de Paris, ils pénétrèrent dans la charmante propriété qui avait appartenu à la princesse Elisabeth, sœur du roi Louis XVI et leur choix fut aussitôt arrêté. La «maison d'Elisabeth» — ainsi désignée dans le langage révolutionnaire — comprenait outre une gracieuse habitation, une orangerie, une vacherie, des cours et un vaste jardin, où, à peu de frais, seraient établis les ateliers et le logement des ouvriers. Les magasins des bâtiments nationaux seraient mis à réquisition pour fournir les matériaux nécessaires à cette transformation, les cloisons, portes et cheminées, enlevées ou détruites dans les années précédentes, et les forêts de Versailles livreraient les bois de charpente, madriers et planches.

Car les autorités entendaient favoriser les ouvriers étrangers appelés à Versailles. Le 29 août 1795, un arrêté du Comité de Salut public avait alloué pendant trois mois à chaque ouvrier célibataire ou homme veuf la somme de 4 livres par jour, celle de 3 livres à chaque père et mère et celle de 2 livres pour chaque enfant; il avait décrété que la République paierait tous les frais de transport pour les personnes et les outils et que les ouvriers non logés par l'Etat recevraient pendant six ans une indemnité de 40 livres pour chaque célibataire ou pour deux personnes mariées sans enfant et de 72 livres pour les chefs de famille avec enfants.

les avantages offerts par le gouvernement semblaient devoir l'indemniser de ce qu'il venait encore de perdre nouvellement par le remboursement en assignats des sommes qu'il avait déposées en numéraire dans deux à trois maisons de commerce de Lyon»...

La jolie demeure où Madame Elisabeth avait passé tant de jours heureux entre ses broderies et sa vacherie, où elle avait fait venir de Suisse le berger fribourgeois Jacques Boschung, le « pauvre Jacques » et sa femme, qui souffrissent si cruellement de l'exil, allait derechef abriter des Suisses, il est vrai, mais aussi des ouvriers et des apprentis, une population fort mélangée. Quelle déchéance !

Ce choix approuvé par le représentant du peuple en mission à Versailles, le citoyen Charles Delacroix, qui avait voté la mort du Roi,¹⁾ on se met immédiatement à l'œuvre. Les maîtres d'état prennent possession de la *maison de Montreuil*, élèvent des cloisons, agrandissent les baies, pratiquent des ateliers. Pendant ce temps, les directeurs entreprennent leurs démarches en Suisse pour recruter les artistes si désirés.

Les travaux durent tout l'hiver de 1795—1796, se prolongent jusqu'à l'entrée de l'été, s'éternisent.²⁾ Lemaire se lamente, car une partie de ses gens sont déjà là. Le 25 avril 1796, dix logements seulement sont prêts, qui étaient destinés à des familles et où il faut introduire les célibataires arrivés sur ces entrefaites, de telle sorte que l'on sera fort embarrassé pour loger les artistes annoncés. Lui et son collègue ont remué ciel et terre pour intéresser le public à leur entreprise.

Un matin, les Versaillais ont vu placardées sur leurs murs de grandes affiches sur papier lie-de-vin ainsi conçues :

**LES CITOYENS LEMAIRE ET GLAESNER
ENTREPRENEURS DE LA MANUFACTURE D'HORLOGERIE**

avisent leurs concitoyens de la commune, canton de Versailles et lieux environnans, que pour remplir les vues du gouvernement de fixer l'horlogerie dans ce canton, il est essentiel que l'industrie de ses habitants prenne sans délai cette direction; en conséquence, ils sont prêts à traiter avec les parents pour enseigner à leurs enfants les diverses branches de l'horlogerie.

Comme les jeunes personnes du sexe peuvent employer leur temps dans toutes les parties de cet art, les entrepreneurs ont destiné pour elles des ateliers entièrement séparés et soumis à une surveillance exacte.

Les entrepreneurs et les artistes traiteront sous des conditions aussi avantageuses que possible pour les parents en mettant les apprentis de l'un et l'autre sexe en état de gagner dans un petit nombre d'années.

A VERSAILLES, DE L'IMPRIMERIE DE LEBLANC
PLACE D'ARMES No. 1.

¹⁾ L'arrêté de Delacroix du 20 novembre 1795 a été publié par A. de Beau-chesne. *La vie de Madame Elisabeth*, 1870, t. II, p. 477.

²⁾ C'était un citoyen Saint-Far, architecte, qui avait succédé à Loiseleur pour diriger les travaux, « dont l'inertie et la négligence ont été funestes à notre établissement », écrit Lemaire le 13 juin 1796.

Le succès répond à ces efforts. Le 13 juin, seize apprentis sont engagés; d'autres sont attendus. Mais, répète Lemaire en s'adressant aux administrateurs du département, qu'on se hâte de terminer les réparations promises, car la situation serait véritablement compromise. « L'atelier des monteurs de boîtes qui sont en route n'est pas achevé et ils éprouveront une perte considérable s'il n'est pas fini à leur arrivée.... Il en est de même des peintres en émail. Nos ateliers sont d'une nature qui exige que chaque partie de l'art soit travaillé séparément, soit à cause de la poussière, du bruit, de la différence des matières et des outils qu'ils employent et enfin parce que la plupart des artistes travaillent à leurs pièces.... D'autres Etats étrangers font des efforts pour se fournir d'artisans habiles. La correspondance des artistes de la manufacture nous informe que l'Empereur recrute par Constance des artistes à Genève et en Suisse. Il le fait également pour Vienne et de très habiles monteurs de boîtes suisses établis à Paris viennent de partir pour Vienne.... Si j'ai renoncé, ajoute Lemaire, à des perspectives brillantes pour vouer à mon pays le fruit de vingt ans de travaux, d'études et de voyages, je voudrais du moins que quelques succès accompagnassent mon zèle. Je gémis de l'impuissance où on me met depuis deux ans de produire, quoique je sois venu et que je sois resté d'après des promesses solennelles et itératives.»

A ces adjurations, Grenus joignit les siennes et supplia le ministre des relations extérieures d'intervenir en façon de l'établissement nouveau.¹⁾ A la même époque, le résident Félix Desportes, lui aussi instruit de cette situation, saisissait le prétexte d'une pétition des horlogers de Genève demandant à la France le transit des produits qu'ils envoyait en Belgique et en Italie, pour supplier le ministre de refuser cette faveur aux Genevois mais de venir en aide aux manufacturiers de Versailles. « Malgré les entraves que la guerre actuelle apporte à leur commerce, mandait-il le 14 juin 1796, les horlogers de Genève fabriquent encore par année à peu près dix mille montres pour l'Espagne et le Portugal et neuf mille pour l'Italie et le Levant.... Mais depuis la fondation de la République, mille manufactures en tout genre se sont élevées dans son sein. Les premiers artistes de l'Europe, fuyant le despotisme des gouvernements étrangers et voulant respirer l'air de la liberté, sont venus avec une foule de leurs concitoyens fonder des colonies parmi nous. Ils ont créé à l'envi des fabriques d'horlogerie à Besançon, à Versailles et à Grenoble. Notre gouvernement lui-même à présidé par les sacrifices les plus coûteux à ces précieux établissements; les ateliers d'Au-

¹⁾ *Archives des Affaires Etrangères.* Genève, vol. 105, p. 115. Nous reproduisons cette lettre dans notre *Félix Desportes et l'annexion de Genève à la France*, p. 92, note.

zière, de Lemaire et de Flessière sont déjà en activité et ces grands maîtres, en enrichissant leur nouvelle patrie de rares productions de leur génie, vont bientôt forcer l'Europe à donner une préférence exclusive à leurs ouvrages.

Lorsque ces trois fabriques sont encore pour ainsi dire au berceau, lorsque leur organisation actuelle doit nécessairement y doubler le prix de la main-d'œuvre, lorsque enfin notre gouvernement a la certitude que nous ne pouvons de quelque temps entrer en concurrence avec les Genevois sur les prix médiocres auxquels ils abandonnent en ce moment leurs montres, serait-il de notre intérêt d'ouvrir un vaste débouché aux manufactures de ces négociants....»¹⁾

Quand on saura que celui auquel s'adressaient ces lignes n'était autre que le citoyen Charles Delacroix, l'ancien représentant du peuple à Versailles devenu ministre des relations extérieures, on comprend si ce personnage, sectaire farouche, mal disposé pour Genève, excité par Jacques Grenus, fut empressé d'écouter les doléances de Lemaire, les appels de Félix Desportes et d'activer de tout son pouvoir le fonctionnement de la fabrique de Versailles!

Lorsque celle-ci entra enfin en activité dans l'été de 1796, elle comptait dix-huit apprentis et une trentaine d'artistes, pour la plupart venus de Suisse. A défaut d'une liste complète de ces derniers, nous possédons les noms d'une vingtaine d'entre eux. Le groupe principal était représenté par la famille Verre de Genève, lui, peintre en émail ainsi que sa femme dont le talent était célèbre, accompagné de son fils et de sa fille, de son père et d'un parent appelé sur les documents «Verre le jeune». De Genève étaient également les citoyens Bernard, Nicoud et Binet; le citoyen Sandoz, «chef des élèves du gouvernement», arrivait probablement de Neuchâtel. Quant à Jacot, Boguard, Vuagnieux, Paillard et son frère, Lassieux, ils étaient originaires de Suisse. Un nommé Hirziger de Rolle avait été appelé par Lemaire et Glaesner et se trouvait déjà à Versailles le 9 juillet.

* * *

Mais l'entreprise rencontra dès les premiers mois de grandes difficultés causées surtout par le manque de fonds. La situation financière de la République sous le Directoire était véritablement trop compromise pour permettre à l'Etat de continuer ses sacrifices en faveur de l'établissement de Versailles. Les directeurs luttaient de leur mieux pendant quelques mois. Ils procédèrent à une exposition de leurs machines et de leurs produits au château de Versailles et à une expérience publique à laquelle assistèrent trois commissaires délégués par le ministre de

¹⁾ Archives des Affaires Etrangères, vol. 105, p. 43.

l'intérieur Bénézech. Ces produits, qui représentaient en 1798 une somme de 44,278 livres, étaient fort difficiles à écouter à un prix rémunérateur, le nombre des apprentis allait en diminuant, Lemaire et Glaesner parvenaient à grand peine à les entretenir et à les nourrir. Il fallut renvoyer les ouvriers mécaniciens. Le mécontentement commença à s'emparer de la petite colonie, des murmures s'élevèrent contre les directeurs qui ne tenaient pas leurs promesses, ces plaintes se transformèrent en menaces, si bien que le malheureux Glaesner, attristé par ces déboires, en perdit la raison. Il devint, dit un document du temps, «la stupeur personnifiée».

Les administrateurs du département de Seine-et-Oise qui visitèrent la maison au mois d'août 1795 furent frappés de son état de délabrement, de l'abandon où se trouvaient les quelques élèves, «abandon qui ne pouvait que nuire à leurs mœurs et retarder les progrès que l'on a droit d'attendre. Ce vice, ajoutaient-ils, nous a paru provenir de l'impossibilité où se trouvent les entrepreneurs et les chefs d'atelier de retirer de leur travail les moyens de se dédommager des soins qu'ils prennent à les instruire.»

Lemaire, découragé, s'en allait constamment à Paris, abandonnant la fabrique. Les dépenses pendant les deux premières années avaient excédé les recettes de 8742 livres.

Pareille situation ne pouvait se prolonger. Au reste, l'annexion de Genève à la France, effectuée le 15 avril 1798, rendait cette concurrence inutile, car, avouait un rapport du 26 juillet 1798 «c'était pour enlever aux Genevois une partie des avantages que leur procurait le commerce de l'horlogerie que le gouvernement avait cru devoir multiplier en France les établissements de cet art».

Faute de travail, la citoyenne Verre était rentrée à Genève où elle mourut bientôt. Au mois d'août 1800, il ne restait plus que 5 apprentis, les autres ayant été retirés par leurs parents. La faillite était complète.

Enfin, l'arrivé de Bonaparte au pouvoir mit fin à cette malchanceuse entreprise, dont la voix publique proclamait depuis longtemps le complet insuccès. Un arrêté des consuls du 8 mars 1801¹⁾ décrêta la suppression des manufactures d'horlogerie de Versailles et de Grenoble, le paiement d'indemnités aux artistes étrangers et le retour à l'Etat dans un délai de trois mois des maisons nationales occupées par ces établissements.

Le règlement de compte devait être malaisé. Pourtant, il fut liquidé en quelques semaines. Le Consulat se montra accommodant et généreux. Lemaire et la veuve Glaesner — car Glaesner venait de mourir — furent déclarés libérés des valeurs qu'ils avaient reçues de la République soit

¹⁾ Publié par A. de Beauchesne, *Vie de Madame Elisabeth*, t. II, p. 479.

en argent soit en matières et outils montant à la somme de 75,657 frs. 76 c. Les outils et les pièces d'horlogerie leur furent remises à l'exception «des machines propres à abréger la fabrication des pièces d'horlogerie», qui devaient être déposées au Conservatoire des arts et métiers «pour y servir à l'instruction des artistes». On gratifia la veuve Glaesner d'une somme de 4800 francs «pris sur les fonds accordés pour l'encouragement des arts,» la famille Verre, les citoyens Hubert, Paillard et Bouvier touchèrent chacun une indemnité de 600 francs.

Telle fut l'éphémère existence de cet établissement conçu avec trop de précipitation et sur des bases mauvaises. Toute trace en a disparu, à moins que quelque collection publique ou privée ne conserve encore — curiosité unique — une montre de la «fabrique de Versailles».

Frédéric Barbey.

Bischof S(....)s von Basel.

Eugène Demole hat das Verdienst, eine bisher nicht gebührend gewürdigte und nur ungenau veröffentlichte Basler Silbermünze in wissenschaftlicher Weise zu behandeln, er gibt uns auch, und das ist bei Münzen dieser Art durchaus notwendig, zeichnerische und photomechanische Abbildungen.¹⁾

Das kleine Monument ist ein Denar von roher Mache, dem Stil nach dem X. Jahrhundert angehörend; hier die Beschreibung:

VS: † CHVONRADVS REX zwischen zwei konzentrischen Perleinreihen; in der Mitte gleichschenkliges Kreuz.

RS: BASI...A CIVITA viersäuliger Tempel mit einem Kreuzchen auf dem Giebel.

Im Felde S — S, rechts und links vom Tempel.

(Auf einem noch roheren Exemplar derselben Münze ist die Reversinschrift rückläufig.)

Die Münze gehört einem König Konrad; es kann sich, da Basel im X. Jahrhundert zu Burgund gehörte, nicht um den deutschen, sondern nur um den burgundischen König handeln. Dieser regierte von 937 bis 993 und hat auch andere Denare in Basel geprägt. Engel-Serrure Traité I, p. 266, bildet folgendes Stück ab:

VS: † CHVONRADVS REX. Kopf von vorn in Perlkranz.

RS: † BASILEA CIVITAS. Gleichschenkliges Kreuz umwinkelt von vier Kugeln.

¹⁾ In Revue Suisse de Numismatique, t. XX. Genf 1915.

Bei beiden Münzen ist nun neben dem König als Mitherausgeber der Geldstücke die Civitas genannt; unter dieser Ortsbezeichnung haben wir nicht die Stadt, sondern das Bistum zu verstehen. Demole's Münzen geben uns auch zwei Buchstaben, die zweifelsohne den Herrn des Bischofssitzes schüchtern bezeichnen: sein Name muss mit S beginnen und mit s schliessen. Nun geben uns weder die kurzen kritischen, noch die langen und unzuverlässigen Bischofslisten von Basel einen Namen, der mit S beginnt und schliesst. Die neueste kritische Liste A. Bernoulli's (mitgeteilt von Demole p. 7) nennt überhaupt nur sechs Bischöfe von Basel in dem kriegerischen zehnten Jahrhundert. Es sind: Adalbero I., 900—915, Rudolf II., † 20. Juli 917, Richwin, Wichard II., 930—948, Landelous, 961 und Adelbero II., 999—1025. Diese Liste ist nun ohne Zweifel nicht vollständig, denn es ist wahrscheinlich, dass mehr als 6 Bischöfe im Lauf eines Jahrhunderts, noch dazu eines dermassen unruhigen, wie des zehnten, in Basel regiert haben.²⁾ Unter König Conrad muss vor oder nach Landelous ein Bischof regiert haben, dessen Name mit S beginnt³⁾ und der die oben beschriebene Bistumsmünze geprägt hat.

Andere Erklärungen sind gesucht oder gezwungen, haben auch keine so sicheren Analogien wie die Erklärung von S...s als Bischofsname.

E. A. S.

²⁾ Mainz zählt im X. Jahrhundert 8, das Basel benachbarte Strassburg 11 Bischöfe.

³⁾ Namen von Basler Geistlichen, die mit S beginnen sind im X. Jahrhundert Sigihart, Sahso, Sigileig, Sigilind, Sigirich. MG. LC. p. 106 f.